



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue au bâtiment des Travaux publics de la Ville, sis au 300, rue Surrey, Baie-D'Urfé (Québec), le vendredi 15 juillet 2016 à 9 h.

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pro-Maire : Janet Ryan

Conseillers : Michel Beauchamp  
Charles Colomb  
Brian Manning  
Lynda Phelps

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général  
Michael-T. Nguyen, greffier

ÉTAIENT ABSENTS : Maria Tutino, maire  
Peter Fletcher, conseiller

**A. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le pro-maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, le pro-maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

**B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du vendredi 15 juillet 2016.

**2016-07-171** Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Charles Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de faire adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du vendredi 15 juillet 2016.

**C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le maire annonce le début de la période de questions. Il n'y a personne dans l'assistance.

La période de questions se termine à 9 h 02.

**D. URBANISME ET TRANSPORT**

1. Adoption du Règlement n° 876-22 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin de réduire la largeur minimale requise pour les lots situés dans les zones RA, résultant d'une opération cadastrale où l'un des lots créés est utilisé à des fins publics.

**2016-07-172** Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp :

D'accorder une dispense de lecture du règlement n° 876-22 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu; et

D'adopter le *projet du Règlement n° 876-22 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin de réduire la largeur minimale requise pour les lots situés dans les zones RA, résultant d'une opération cadastrale où l'un des lots créés est utilisé à des fins publics.*

La proposition est mise au vote :

En faveur : La pro-maire Janet Ryan et les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher et Lynda Phelps.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE.**

2. Adoption du Règlement n° 875-118 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'élargir la zone PA-3.

**2016-07-173** Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par la conseillère Lynda Phelps:

D'accorder une dispense de lecture du règlement n° 875-118 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu; et

D'adopter le projet du Règlement n° 875-118 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'élargir la zone PA-3.

La proposition est mise au vote :

En faveur : La pro-maire Janet Ryan et les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher et Lynda Phelps.

Abstention : Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

**E. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-07-174** Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Lynda Phelps et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance à 9 h 05.

---

Pro-Maire

---

Greffier